

**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE
DES FRAIS D'ORGANISATION OU DE PARTICIPATION
D'UNE RENCONTRE SAISONNIERE**

La prise en charge des frais d'organisation ou de participation (société invitée) par la FSM31 intervient lorsque des sociétés organisent ou participent à une manifestation organisée ou soutenue par le fédération.

Les prises en charge sont :

- 200 € pour la société organisatrice
- 200 € pour la société en déplacement qui participe (société fédérée invitée)

Société organisatrice :

Adresse

Société invitée :

Adresse

Description de la manifestation :

- Nature :
- Lieu :
- Date :
- Organisée par (1)

Le :

Signature du président de la société

Adresser cette demande à **Jacques Fauré <jjfaureseyre@gmail.com>**

Pour les sociétés invitées merci de préciser la société organisatrice

Le règlement se fera par virement, après accord du CA, faire parvenir un RIB à la **trésorière Annick LAVIGNE musikeaunes@gmail.com**